

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 279/04

AMR 19/008/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT HOMICIDES ILLÉGAUX

BRÉSIL **Maria Joelma da Costa (f), présidente du *Sindicato dos Trabalhadores Rurais* (STR, Syndicat des travailleurs agricoles), Rondon do Pará, État du Pará ainsi que d'autres membres et syndicalistes du STR**

personnes tuées :

José Dutra da Costa dit « Dezinho » (h), dirigeant d'un syndicat agricole
Ribamar Francisco dos Santos (h), militant d'un syndicat agricole

Londres, le 5 octobre 2004

Ces dernières semaines, Maria Joelma da Costa (f), présidente du *Sindicato dos Trabalhadores Rurais* (STR, Syndicat des travailleurs agricoles) de Rondon do Pará, dans l'État brésilien du Pará, a reçu de nombreux appels téléphoniques anonymes à son domicile et sur son lieu de travail. On l'a menacée de mort si elle ne mettait pas fin aux activités qu'elle mène pour défendre les droits des travailleurs agricoles. La protection policière limitée dont elle bénéficiait jusque-là a, semble-t-il, pris fin le 2 octobre dernier ; Maria Joelma da Costa est donc extrêmement vulnérable à des attaques. Amnesty International est vivement préoccupée par sa sécurité et celle de ses collègues.

Maria Joelma a été la cible de multiples menaces de mort depuis son arrivée à la tête du STR, à la mi-2002. Dernièrement, ces menaces ainsi que d'autres manœuvres d'intimidation visant la présidente ont conduit deux de ses collègues à mettre fin à leur action au sein de cette formation. Le 6 février 2004, un autre membre du STR, Ribamar Francisco dos Santos, a été tué par balle devant son domicile. Cet homicide, qu'il faut sans doute rapprocher des activités syndicales de la victime, n'a été suivi d'aucune inculpation.

Maria Joelma est la veuve de José Dutra da Costa (dit « Dezinho »), ancien président du STR, qui a été assassiné le 21 novembre 2000 devant son domicile par un tueur à gages. « Dezinho » recevait des menaces de mort depuis 1993 et, bien qu'il ait systématiquement signalé celles-ci aux médias et aux autorités, aucune mesure n'avait été prise pour assurer sa protection.

Juste après l'assassinat, des voisins de « Dezinho » ont maîtrisé le meurtrier, qui a été placé en détention et n'a pas encore été jugé. Bien qu'un magistrat ait ordonné l'arrestation de personnes soupçonnées d'avoir joué un rôle d'intermédiaire dans cette affaire et d'avoir planifié cet homicide, celles-ci n'ont toujours pas été appréhendées. Les premières investigations ont conduit à l'arrestation de l'instigateur présumé de l'assassinat, un propriétaire terrien, et à son maintien en détention pendant plusieurs jours. Cet homme a toutefois été rapidement relâché sur décision du juge, faute de preuves. Amnesty International a été informée que quatre procès mettant en cause ce même propriétaire, soupçonné d'être à l'origine d'autres homicides, avaient dû être interrompus après la « disparition », dans le palais de justice, de documents liés à ces affaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans l'État du Pará, la violence, la corruption et l'impunité revêtent un caractère endémique. Le travail servile est également une pratique très répandue. Une grande partie des violences perpétrées dans la région sont dues à des conflits fonciers. Au fil des années, Amnesty International a recensé des centaines d'homicides de militants du droit à la terre, notamment celui de 19 paysans sans terre tués par la police militaire en 1996, à El Dorado dos Cárajas. Dans la grande majorité des cas, les instigateurs de ces homicides et les assassins eux-mêmes demeurent impunis (voir l'AU 307/02, AMR 19/027/02 du 14 octobre 2002, l'AU 303/01, AMR 19/030/01 du 29 novembre 2001, l'AU 134/00, AMR 19/013/00 du 25 mai 2000, ainsi que sa mise à jour, AMR 19/019/00 du

25 juillet 2000). De janvier à septembre 2003, selon la Commission pastorale de la terre, 53 militants agricoles ont été exécutés à travers le pays ; pour 976 homicides du même type commis entre 1985 et 1996, seules cinq personnes ont été emprisonnées.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour assurer la sécurité de Maria Joelma da Costa et de tous les membres du *Sindicato dos Trabalhadores Rurais* (STR, Syndicat des travailleurs agricoles), à Rondon do Pará, dans l'État du Pará ;
- engagez les autorités à ouvrir une enquête indépendante et transparente sur les menaces de mort proférées contre Maria Joelma da Costa et à traduire en justice toutes les personnes soupçonnées d'être à l'origine de celles-ci ;
- demandez aux autorités de rendre publiques toutes les conclusions des enquêtes et de la procédure pénale liées à l'assassinat de José Dutra da Costa et de Ribamar Francisco dos Santos ; invitez-les à veiller à ce que les responsables présumés de ces homicides soient traduits en justice ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles de nombreux documents concernant des responsables et militants de syndicats agricoles tués à Rondon do Pará ont « disparu » du palais de justice où ils se trouvaient, ce qui a conduit à l'interruption de plusieurs procès ;
- demandez à être informé des mesures prises par les autorités pour mettre fin à la longue série d'exécutions, violences et agressions dont ont été victimes des militants du droit à la terre et des défenseurs des droits humains dans l'État du Pará.

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Pará :

Exmo. Governador do Estado do Pará
Sr. Simão Robison Oliveira Jatene
Palácio dos Despachos
Rodovia Augusto Montenegro, Km 9
66823-010, Belém - PA
Brésil
Fax : +55 91 248 0133

Formule d'appel : *Vossa Excelência*, / Monsieur le Gouverneur,

Secrétaire à la protection sociale de l'État du Pará :

Secretário Especial de Defesa Social
Manoel Santino Nascimento Júnior
Avenida Nazaré, 871
66035-170, Belém – PA
Brésil
Fax : +55 91 3084 3635 (si un correspondant vous répond, demandez : « *fax, por favor* »)

Formule d'appel : *Exmo. Sr Secretário*, / Monsieur le Secrétaire,

Procureur général de l'État du Pará :

Procurador-Geral de Justiça Estado do Pará
Francisco Barbosa
Procuradoria-Geral de Justiça
Rua João Diogo, 100 – Comércio
66015-160, Belém – PA
Brésil
Fax : +55 91 223 3585 / 224 7198

Formule d'appel : *Exmo. Sr Procurador-Geral*, / Monsieur le Procureur général,

Secrétaire spécial aux droits humains du Brésil :

Exmo. Sr. Secretário Especial dos Direitos Humanos
Sr Nilmário Miranda
Secretaria Especial dos Direitos Humanos,
Esplanada dos Ministérios, Bloco T,
70064-900, Brasília - DF
Brésil

Fax : +55 61 223 2260 / 226 2971

Formule d'appel : *Exmo. Sr Secretário*, / Monsieur le Secrétaire,

COPIES À :

Syndicat des travailleurs agricoles de Rondon do Pará :

Sindicato dos Trabalhadores Rurais, Rondon do Pará
Rua Minas Gerais 823
Centro, 68638-000 Rondon do Pará – PA
Brésil

Présidente du tribunal de l'État du Pará :

Maria de Nazareth Brabo de Souza
Presidente do Tribunal de Justiça do Estado do Pará
Tribunal de Justiça do Estado do Pará
Rua Tomázia Perdigão 310, Cidade Velha
66015-260 Belém, PA
Brésil

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 NOVEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*